

Vos interlocuteurs

Site du Ministère de la santé :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>



ARS Bretagne :



Cellule dédiée à renseigner et orienter les entreprises rencontrant des difficultés suite à l'apparition du Coronavirus



ACTIVITE PARTIELLE :

Site internet dédié à l'activité partielle :
<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>



ECHEANCES FISCALES :

Étalement des créances. Vous pouvez vous adresser directement à votre :



Coronavirus 2019 n-Cov

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :
0800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer,
au retour de Chine, composez le 15

Cellule régionale d'appui et de pilotage de l'ARS Bretagne : ars35-crise@ars.sante.fr

ARS Bretagne (situation du Morbihan)

0800 350 017

<http://www.ars.bretagne.sante.fr>

bretag.continuite-eco@direccte.gouv.fr

02 99 12 21 44

Adresses activité partielle en **DIRECCTE Bretagne :**

bretag-ut22.muteco@direccte.gouv.fr

bretag-ut29.muteco@direccte.gouv.fr

bretag-ut35.activite-partielle@direccte.gouv.fr

bretag-ut56.activite-partielle@direccte.gouv.fr

Contactez votre **Service des impôts des entreprises (SIE)**

Ou :

DDFIP 22 : G. Le Chêne – 02.96.75.41.06
ddfip22.pgp.actioneconomique@dgfip.finances.gouv.fr

DDFIP 29 : C. Timon – ddfip29.pgp.actioneconomique@dgfip.finances.gouv.fr

DDFIP 35 : C. Chardron - ou C Kenzou
drfip35.pgp.actioneconomique@dgfip.finances.gouv.fr

DDFIP 56 : M. Bodin - ddfip56.pgp.actioneconomique@dgfip.finances.gouv.fr

Service des impôts des particuliers (SIP) pour les entreprises individuelles) : 0809 401 401

ECHEANCES SOCIALES :

Vous pouvez vous adresser à **votre centre des URSSAF :**

- les **employeurs et professions libérales** sont invités en priorité à :



- les **travailleurs indépendants artisans, commerçants** sont invités en priorité à :



URSSAF – Action sociale :

- Les **travailleurs indépendants, artisans, commerçants** peuvent solliciter l'intervention de l'action sociale pour la prise en charge partielle ou totale des cotisations au titre de l'aide aux cotisants en difficulté, ou pour l'attribution d'une aide financière exceptionnelle en suivant le lien :



INFORMATION EN DROIT DU TRAVAIL :

- Service des renseignements des Unités départementales de la DIRECCTE Bretagne :



BPI France :



MEDIATEUR DES ENTREPRISES :

- *Vous rencontrez un litige avec vos clients ou vos fournisseurs*



MEDIATEUR DU CREDIT :

- Vous faites face à des difficultés de financement bancaire ? Sollicitez le médiateur du crédit pour un traitement rapide, local et individualisé de votre demande. »



- **se connecter** à leur espace en ligne sur **urssaf.fr** et signaler leur situation via la rubrique : «Une formalité déclarative» / «Déclarer une situation exceptionnelle ».
- nous joindre par téléphone au **3957** et sélectionner le **choix 3** "Effectuer une demande de délai, de remise ou de remboursement". (0,12€ / min + prix appel).

- se connecter à leur espace en ligne sur **secu-independants.fr** (<https://www.secu-independants.fr/cotisations/modalites-paiement/difficultes-de-paiement/>)

- nous joindre par téléphone au **3698** (service gratuit + prix d'un appel).

<https://www.secu-independants.fr/action-sociale/>

Finistère :

Brest : bretag-ut29.renseignement-brest@direccte.gouv.fr

Quimper : bretag-ut29.renseignements@direccte.gouv.fr

Côtes d'Armor :

bretag-ut22.renseignements@direccte.gouv.fr

Ille et Vilaine :

bretag-ut35.renseignements@direccte.gouv.fr

Morbihan :

Vannes : bretag-ut56.asct@direccte.gouv.fr

Lorient : bretag-ut56.renseignements-lorient@direccte.gouv.fr

<https://www.bpifrance.fr> ou **0969 370 240**

Damien Rolland ☎ **02 99 12 21 39**

Karine Danjou ☎ **02 99 12 21 67**

<https://mediateur-credit.banque-france.fr/>
0810 001 210